



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 septembre 2021

Convocations du 2 septembre 2021

PRÉSENTS : Mmes-Mrs- GILOT Bernard - GUILLOT Michel - SCHMITT Jacques – GUEDON Jean-François - CHARLON Emmanuel - DEROUX Jean-Marc - GEVREY Geneviève – COUDY Pascal - POIRIER Pascal - CHICON Slajdana

Madame Samerha SEDE est arrivée à 18h41

Madame Isabelle LEFIEUX est arrivée à 19h18

ABSENTS : Hervé SADON - GOUGRY Anne-Marie

REPRÉSENTÉS : Evelyne ROSIER par Jean –François GUÉDON

Le quorum est atteint.

A l'unanimité le compte-rendu du précédent conseil municipal est approuvé sans observation et signé.

Monsieur POIRIER Pascal a été élu secrétaire de séance.

Un point a été ajouté à l'ordre du jour : délibération portant sur l'avis du Conseil Municipal concernant le projet éolien sur les communes de Saint-Quentin-sur-Nohain et Saint-Laurent-l'Abbaye.



♦ 2021-04-01 : APPROBATION DU RAPPORT CLECT

Le maire informe l'assemblée que, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI), suite à l'instauration de la fiscalité professionnelle unique à l'échelle de la Communauté de Communes, tout nouveau transfert de compétences doit donner lieu à une évaluation des charges correspondantes par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Il précise que, dans le cadre de ces transferts de compétences, la CLECT a été saisie pour procéder à l'évaluation du montant des charges correspondant aux compétences transférées, ainsi qu'à l'actualisation des Attributions de Compensations (AC).

Considérant que la CLECT s'est réunie le 17 février 2020, pour examiner la méthodologie d'évaluation des compétences transférées et leurs incidences sur les Attributions de Compensation.

Considérant ce rapport adopté à l'unanimité par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) le 17 février 2020 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le rapport de la CLECT joint à la présente délibération,
- De notifier au Président de la Communauté de Communes la présente décision du Conseil Municipal,
- D'autoriser le Maire à remplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



♦ 2021-04-02 : AVENANT AU CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE DETERMINEE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 septembre 2021

Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 39-4 ;

Considérant la démission au 31 août 2021, de Madame Myriam BOTON, en contrat de travail à durée déterminée d'un emploi permanent de secrétaire de Mairie, à temps non complet ;

Considérant le contrat de travail à durée déterminée d'un emploi permanent de secrétaire de Mairie, de Madame Sandrine BOCQUET, à temps non complet ;

Considérant que les besoins du service nécessitent de pourvoir au maintien d'un poste de secrétaire de Mairie à temps complet.

Monsieur le Maire rappelle que suite au départ le 20 juillet 2019, de Gaël LERESTE adjoint administratif de catégorie C, faisant fonction de secrétaire de Mairie, deux agents contractuels à temps non complet, Madame Myriam BOTON et Madame Sandrine BOCQUET ont partagé le poste de secrétaire de Mairie.

Suite à la démission de Madame Myriam BOTON, prenant effet au 31 août 2021, le Maire a proposé à Madame Sandrine Bocquet d'occuper la fonction de secrétaire de Mairie, sur le temps de travail initial à ce poste, soit 35 heures.

Madame Sandrine BOCQUET a accepté cette augmentation de temps de travail.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le conseil municipal après délibération, décide à l'unanimité,

- ✓ Madame Sandrine BOCQUET occupera le poste de secrétaire de mairie sur une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 13 septembre 2021.
- ✓ Monsieur le Maire est chargé de faire établir l'avenant notifiant cette modification.



◆ **2021-04-03 : DECISION MODIFICATIVE N°1 – budget commune -**

En prévision de l'exécution de l'opération 2009 « CLOTÛRE TERRAIN » Monsieur le Maire propose une augmentation de crédit de 8000 €, par la diminution de l'opération 2008 « CITY STADE » qui est achevée avec un solde de 8720.80 €.

Les modifications sont les suivantes :

COMMUNE DM 1			
article	opération	diminution crédit	augmentation de crédit
2315	2008	8 000,00	
Total D 23		8 000,00	
2128	2009		8 000,00
Total D20			8 000,00

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le conseil municipal après délibération Approuve la décision modificative n°1 à l'unanimité.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 septembre 2021

♦ **2021-04-04 : DECISION MODIFICATIVE N°2 – budget commune -**

Afin de procéder à l'acquisition du terrain au lieu-dit les Beauregards parcelle ZH 0053, il convient de créer l'opération 2115 pour un montant de 8000 €, par la diminution de l'opération 139 « agencement étang des Charmilles ».

Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

COMMUNE DM 2			
article	opération	diminution crédit	augmentation de crédit
2128	139	8 000 €	
Total D 23		8 000 €	
2111	2115		8 000 €
Total D 20			8 000 €

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le conseil municipal après délibération
Approuve à l'unanimité la décision modificative n°2

♦ **2021-04-05 : DECISION MODIFICATIVE N°3 – budget commune -**

Afin d'intégrer les coûts supplémentaires de l'opération 2012 « travaux de voirie suite à l'assainissement » il convient d'augmenter le montant de l'opération de 40 000 €, par la diminution de l'opération 113 « construction salle des fêtes ».

Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

COMMUNE DM 3			
article	opération	diminution crédit	augmentation de crédit
2313	113	40 000 €	
Total D 23		40 000 €	
2151	2012		40 000 €
Total D 20			40 000 €

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le conseil municipal après délibération,
Approuve à l'unanimité la décision modificative n°3

♦ **2021-04-06 : DECISION MODIFICATIVE N°4 – budget commune –**

Afin d'intégrer les dépenses de voirie liées à l'installation de la vidéo protection, il convient de créer l'opération 2154 pour un montant de 3000 €,

Afin d'intégrer le dépassement de budget, il convient d'augmenter l'opération 2140 « numérisation Etat Civil » pour un montant de 1000 €

Par la diminution de l'opération 2113 « nettoyage du clocher »

Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 septembre 2021

COMMUNE DM 4			
article	opération	diminution crédit	augmentation de crédit
2315	2113	4 000 €	
Total D 23		4 000 €	
2151	2154		3 000 €
2088	2140		1 000 €
Total D 20			4 000 €

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le conseil municipal après délibération
Approuve à l'unanimité la décision modificative n°4



◆ 2021-04-07 Avis sur le Projet Eolien sur les Communes de Saint-Quentin-Sur-Nohain et Saint-Laurent-l'Abbaye.

Vu l'arrêté préfectoral n° 58-2021-07-13-00003 du 13 juillet 2021 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique complémentaire à titre de régularisation de l'autorité environnementale relatif à l'implantation du parc éolien « vents de Loire » par la société RES sur les Communes St Quentin sur Nohain et St Laurent l'Abbaye.

Considérant que le Conseil Municipal est amené à donner un avis dès l'ouverture de l'enquête publique, et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- émet un avis favorable, 10 pour, 2 contre.
- autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

◆ **Questions diverses**

- **Contrat aidé** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le recrutement du contrat aidé est réalisé au secrétariat, suite au départ de Myriam BOTON. Il s'agit de Madame Marlène MERLANT pour une durée hebdomadaire de 20 heures.

- **Visite de M. FICKLER Trésorier Principal de Cosne-sur-Loire** : Monsieur le Maire fait part de la visite de M. FICKLER, au conseil Municipal :

Il s'agit d'une visite d'information concernant le changement de nomenclature comptable. (M14 remplacée par M57)

- **Salle polyvalente** : Monsieur le Maire informe le conseil que Monsieur YULZARI (architecte) souhaite rencontrer les entreprises ayant répondu à l'appel d'offre, un rendez-vous sera validé semaine 37.

Monsieur le Maire précise que la commune a reçu l'attestation de non-recours du greffe du tribunal administratif. Il n'y a pas d'opposition à l'exécution de l'arrêté du permis de construire.

- **Distributeur de billet** : Madame Evelyne ROSIER demande qu'une démarche pour l'installation d'un distributeur de billet soit menée. Le conseil approuve cette demande et étudie la possibilité d'y répondre.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 septembre 2021

- **Toilettes publiques** : Madame Evelyne ROSIER transmet une demande pour l'installation de toilettes publiques place BOURDIER. Le Conseil Municipal évoque la difficulté de tenir ce lieu, propre.
- **Salle des fêtes** : Monsieur le Maire informe que les associations utilisatrices de la salle des fêtes sont chargées de faire appliquer le PASS SANITAIRE, comme les particuliers qui l'occupent le week-end en location.
- **Stèle du camp américain** : La stèle a besoin d'un nettoyage. Le Conseil Municipal en prend note. Il est nécessaire au préalable de se renseigner sur le type de produit qu'il convient d'utiliser.
- **Noël** : Madame Evelyne ROSIER interroge le Conseil Municipal sur l'organisation des événements de Noël. Pour les enfants, l'organisation restera la même. (Colis friandises). Pour les aînés, les élus proposent qu'un sondage soit réalisé pour répondre. Le repas de Noël, pourrait être envisagé cette année.
- **Village de Noël** : Le Conseil Municipal souhaite organiser le marché de Noël cette année (selon contraintes sanitaires). Il sera installé au Parçan. Une réunion aura lieu environ un mois avant l'évènement.
- **Décoration de Noël** : Madame Geneviève GEVREY propose de revoir la décoration :
Lieux décorés seront la route d'Antibes et le Motel.
Une réunion est fixée le jeudi 16 septembre à 18h30.
- **Cimetière** : Madame Geneviève GEVREY a initié une démarche pour une meilleure organisation et gestion de notre cimetière. Elle expose ses conclusions sur la situation :
Il convient d'organiser les mises aux normes réglementaires, de réaliser les démarches administratives qui en découlent ainsi que les prévisions budgétaires.
- **Boîte médicales** : Monsieur Jean-Marc DEROUX nous présente une initiative de la Mairie de St Aubin- les -Forges :
Une boîte mise à disposition des administrés qui contient tous les éléments liés à leur état de santé.
Ordonnances, maladie, allergies....
Les élus étudieront cette démarche. Des informations complémentaires sont demandées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures et neuf minutes.

